

Annexe n° 2
Modèle de Fiche d'Identité

Tout Document de Synthèse remis par le Titulaire au titre des Prestations qui lui incombe en exécution du présent Accord-cadre disposera d'une *Fiche d'Identité* ayant pour but de permettre l'indexation du Document de Synthèse en question par la base de données.

Le Titulaire est tenu d'indiquer dans la Fiche d'Identité, sur la base d'un cadre qui sera fourni par l'OFII, les mentions suivantes :

- le nom du document source ;
- la langue du document ;
- la catégorie du document (volet A/ volet B/ Autres) ;
- le type de document (photo, copie page internet, etc.) ;
- la date de la source d'information ;
- l'origine de la source d'information (publications, médias, internet, etc.) ;
- le producteur de l'information ;
- la périodicité de la validité de l'information (le cas échéant) ;
- la définition du contenu du document par mots-clefs ;
- les éventuelles limites des sources sur lesquelles il se fonde.